

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 15 juin 2020.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 15 juin à dix-huit heures trente (16h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;  
M<sup>me</sup> Lise Blackburn, conseillère au district no 4;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absente :

M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 5.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. **Administration générale :**
  - 4.1 Vente d'un terrain résidentiel secteur de la Baie-Moreau à M. Guy Vézina;
  - 4.2 Renouvellement du contrat de travail de Mme Fanny St-Gelais;
5. Affaires nouvelles:
  - 5.1
  - 5.2
6. Période de questions;
7. Levée de la séance spéciale.

#### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

#### **2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

#### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **R. 2020-136**

Le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. siège en séance ordinaire ce 25 mai 2020 en huis clos.

Sont présents à cette séance : M. Louis Ouellet, maire, ainsi que les conseillers(ères) M. Louis Harvey, M. Jean Tremblay, Mme Nathalie Larouche, Mme Lise Blackburn et M. Michel Harvey.

Est absente : Mme Nellie Fleury

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Normand Desgagné.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

**APPUYÉ** par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):**

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

**Adoptée**

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **4.1 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. GUY VÉZINA**

###### **R. 2020-137**

**ATTENDU** que Monsieur Guy Vézina désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

**ATTENDU** que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

**POUR CES MOTIFS:**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

**APPUYÉ** par Madame la conseillère Lise Blackburn,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):**

De vendre à M. Guy Vézina, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 856 (59) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 836 contenant une superficie de 2 569 m<sup>2</sup> au 2300, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**4.2 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME FANNY ST-GELAIS**

**R. 2020-138**

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche, que le Conseil municipal renouvelle le contrat de travail de Madame Fanny St-Gelais Coordinatrice, sports, loisirs et culture pour une période de cinq (5) ans à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020 pour se terminer la 31 décembre 2024 suivant les termes et conditions prévus au contrat de travail.

**Adoptée**

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité à cet item.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**R. 2020-139**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 16h50.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et secrétaire-trésorier